

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Directeur délégué au pilotage budgétaire et performance du secteur médico-social

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille professionnelle (3): Conception et pilotage des politiques publiques

Emploi-type: Cadre d'équipe dirigeante CPM-10-A

Niveau d'emploi : Catégorie A Encadrement supérieur - Agent de direction ou assimilé

Groupe RIFSEEP: 1

ON ADMINISTRATIVE ET GI	

Site: Siège site Lyon Siège site Clermont-Ferrand Délégation territoriale Site à préciser :

Direction: Autonomie

Direction déléguée: Pilotage budgétaire et performances du secteur médico-social

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions de la direction d'affectation :

Un secteur sous fortes contraintes et enjeux sociaux et politiques soumis à une évolution législative et réglementaire régulière.

Les enjeux relatifs au poste :

- Assurer l'animation et le pilotage de la filière médico-sociale de l'ARS et contribuer au développement des politiques en direction des personnes handicapées et des personnes âgées en bonne articulation et cohérence avec les directions de l'agence (direction de l'offre de soin, direction de la stratégie, direction de la santé publique) et sous l'autorité de la direction générale. Assurer l'animation de la filière : liens siège / délégations départementales ;
- Favoriser la territorialisation des politiques de l'ARS, en articulation avec les collectivités territoriales (conseils départementaux et métropole de Lyon) et la mise en œuvre des parcours ;
- Proposer à la direction générale des priorisations en matière d'arbitrages financiers et de développement de l'offre et des dispositifs médico-sociaux. En effet, il s'agit de renforcer les capacités d'anticipation et de hiérarchisation des réponses en mesurant de manière prospective les besoins ;
- Développer une capacité d'optimisation des ressources et de modernisation de l'offre, y compris en s'impliquant dans le règlement des situations locales complexes des ESMS. Compte tenu d'un moindre niveau de mesures nouvelles, l'efficience des acteurs médico-sociaux est à rechercher pour répondre aux besoins. Ce qui sous-entend une recomposition de l'offre mais aussi de réinterroger les prestations elles-mêmes (contenu, mobilisation plus ou moins importante du droit commun, niveau d'activité, gradation de plateaux techniques dans une catégorie d'établissements ou de services etc.).

Manag	ement hiérarchique : Stratégique 🔀 Coordination 🗌 Proximité 🗌					
	e de personnes à encadrer : 14					
Activité	s principales :					
Au titr	e du pilotage budgétaire :					
1-	Définir une politique d'allocation des ressources qui permettre de sécuriser les enveloppes et					
	d'optimiser les ressources ;					
2-	2- Piloter les campagnes budgétaires annuelles : élaboration des rapports d'orientation budgétaires,					
3-	sécurisation des procédures, reporting et qualité des données ; 3- Validation et fiabilisation des volets budgétaires des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;					
4-	Garantir l'approche transversale dans le traitement des sujets entre les directions déléguées et entre					
	les pôles par la gestion des processus clefs de la direction de l'autonomie dont les trois ROB annuels,					
5-	l'actualisation annuelle du PRIAC, le suivi des plans régionaux, les CPOM régionaux Mettre en place les conditions de recueil des données et de validation des informations alimentant					
J-	le suivi du PRS et du CPOM Etat-ARS					
Au titr	e des finances et de la performance :					
1-	Développer et faire monter en compétence la ressource d'expertise financière au sein de la filière autonomie ;					
2-	Identifier, au sein du secteur médico-social, les gains de performance susceptibles de contribuer au					
	financement des priorités définies par le projet et le schéma régional de santé (PRS) en termes de					
3_	qualité des prestations et en termes de priorités d'adaptation ou de développement de l'offre. ; Appuyer les équipes chargées d'instruire, de négocier et de suivre l'exécution des contrats					
3	pluriannuels d'objectifs et de moyens qui sont conclus avec les organismes gestionnaires (CPOM) pour					
	ce qui concerne le volet budgétaire et financier de ces contrats. Cet appui aux équipes concerne aussi					
	l'instruction et le suivi des contrats de retour à l'équilibre financier (CREF) ainsi que des plans					
1	performance qui leur sont associés ; Apportor un appui technique aux convices du siège et des délégations départementales (organisation					
4-	Apporter un appui technique aux services du siège et des délégations départementales (organisation en filière) dans la réalisation d'études à caractère économique ou financier ainsi que dans la mise en					
	œuvre d'un certain nombre de procédures d'instruction ou de suivi					

Au titre du management et des fonctions de direction :

- 1- Organiser, animer, manager la direction déléguée ;
- 2- Représenter la direction-métier dans la promotion en interne et en externe de la stratégie et des programmes de la direction et dans la conduite des négociations des CPOM régionaux avec les opérateurs à dimension régionale ou interdépartementale ;
- 3- En l'absence du directeur, représenter la direction-métier au sein des instances d'ordre stratégique en remplacement du directeur métier ou de la direction générale : commission médico-sociale de la CRSA, commission de coordination des politiques publiques médico-sociales ;

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service et de toute autre évolution concernant la filière autonomie.

Activités annexes : Appuyer le directeur dans la conduite de la réorganisation de la filière Autonomie en cohérence avec les orientations du schéma directeur de l'agence.

Spécificités du poste / Contraintes

- Organisation bi-sites
- Filière reposant sur 12 directions départementales
- Participation aux astreintes

Partenaires institutionnels

- Conseils départementaux
- Conseil régional
- Autorités nationales en charge du médico-social
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Directions des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) et Organismes Gestionnaires (OG)
- Prestataires externes
- Directions des centres hospitaliers en charge d'organisations et d'actions en articulation avec le médico-social
- Services déconcentrés de l'Etat

COMPÉTENCES REQUISES					
Connaissances					
E: expert (niv. 4) / M: maitrise (niv. 3) / A: application (niv. 2) / N: notions (niv. 1)		Niveau requis			
		M (3)	A (2)	N (1)	
Connaître le secteur médico-social, ses orientations stratégiques et ses enjeux	E (4)			,	
Connaissance des partenaires et de leurs rôles/enjeux					
Connaître les procédures d'allocation budgétaire propre au médico-social					
Connaissance des critères d'évaluation de la performance d'un établissement					
médico-social					
Compétence académique dans les domaines de l'économie, de la comptabilité analytique et de la gestion		Х			
Compétence dans le maniement des outils d'exploitation et d'analyse de grandes		Х			
bases de données					
Capacité à produire un diagnostic de performance (sur la base des résultats d'un	Х				
benchmark national et régional) et à l'inscrire dans une vue d'ensemble					
Savoir-Faire					
Francisco (A) / B. C.	Niveau requis				
E: expert (niv. 4) / M: maitrise (niv. 3) / A: application (niv. 2) / N: notions (niv. 1)		M (3)	A (2)	N (1)	
Animer une équipe (cf. référentiel managérial de manager stratégique) :					
capacité à rassembler une équipe de professionnels pour porter les objectifs de l'ARS					
Arbitrer : capacité à formuler un jugement équilibré et impartial et à prendre une					
décision raisonnée et pertinente qui tient compte des tenants et des aboutissants					
d'une situation professionnelle					
Avoir une vision stratégique et anticipatrice : capacité à analyser la situation					
précédente et à la projeter dans l'avenir de façon à reconnaître les opportunités ou					
les risques afférents pour agir en conséquence					
Négocier					
Animer une équipe					
Rédiger des supports définissant des éléments de cadrage et de doctrine					
Planifier l'activité					
Gérer des projets		X			
Savoir-Être					
E: expert (niv. 4) / M: maitrise (niv. 3) / A: application (niv. 2) / N: notions (niv. 1)	Niveau requis				
E. expert (mv. 4) / Wr. matchise (mv. 5) / A. application (mv. 2) / N. notions (mv. 1)		M (3)	A (2)	N (1)	
Travailler en équipe					
Faire preuve de discrétion professionnelle					
Faire preuve de réactivité					
Etre à l'aise à l'oral					
Savoir rendre compte					

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Missions exercées sous la responsabilité du directeur de l'autonomie

Lien fonctionnel: Avec l'ensemble des directeurs du COMEX, et en particulier avec les Directions

Départementales